

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue lundi le 10 août 2026, à 19h30 à la salle Plamondon de l’hôtel de ville.

- Sont présents : Monsieur Simon Sheehy, maire
- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Anne-Sophie Paquet
Lauriane Nadeau
Danny Delisle
Luc Delisle
Luc Bertrand
- Est également présente: Mme. Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière
- Est excusé de son absence : Mme. Geneviève Delisle, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

26-08-126 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Luc Delisle, il est résolu, avec l’ajout du point 7.3 « Permanence de la directrice de l’urbanisme et de l’environnement » et les retraits des points 9.3 « Avis de motion à la modification du règlement de zonage », 9.4 « Adoption du projet de règlement 104.39 » et 10.2 « Remerciements aux animatrices et animateurs du CDJ 2026 », que l’ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3. SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

26-08-127 5.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

Sur proposition de monsieur Danny Delisle, il est résolu d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

26-08-128 5.2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2026

Sur proposition de madame Anne-Sophie Paquet, il est résolu d’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 23 juillet 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L’ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun point

7. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

7.1. Demande de proclamation de la semaine de la sécurité ferroviaire 2026

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu, au Canada, du 21 au 27 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE deux cent cinquante-deux (252) incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2025, entraînant soixante-neuf (69) décès et soixante (60) blessures graves évitables ;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens ;

CONSIDÉRANT QU’Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

CONSIDÉRANT QUE le CN et Opération Gareautrain demande au conseil municipal d’adopter la présente résolution afin d’appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC DELISLE ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 21 au 26 septembre 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.2 . Reconnaissance des pompiers et des citoyens ayant participé à l’intervention lors de l’incendie survenu le 26 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE, le 26 juillet 2026, un incendie majeur est survenu dans le secteur de la Place des Îlets Est, compromettant la sécurité des personnes et causant d'importants dommages matériels;

CONSIDÉRANT QUE les membres des services de sécurité incendie de Neuville, Donnacona et Pont-Rouge, les employés du Service des travaux publics de la Ville de Neuville ainsi que les agents de la Sûreté du Québec sont intervenus avec professionnalisme, courage et dévouement afin de maîtriser la situation et d'assurer la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens du voisinage ont également apporté un soutien précieux aux équipes d'intervention lors de cette journée de canicule, faisant preuve d'un remarquable esprit d'entraide;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner publiquement l'engagement exceptionnel de toutes les personnes ayant contribué à cette intervention;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères remerciements et sa reconnaissance aux pompiers, aux employés des travaux publics et aux policiers ayant participé à l'intervention lors de l'incendie survenu le 26 juillet 2026;

QUE soit soulignée la contribution des citoyens ayant apporté leur aide aux intervenants notamment :

- Mme Émilie Lessard-Boisvert
- Monsieur Louis-Philippe Blais
- Monsieur Iliade Poulin

QUE le conseil reconnaisse officiellement leur courage, leur solidarité et leur engagement envers la sécurité et le bien-être de la communauté;

QUE la ville transmette ses plus sincères pensées et son soutien à la famille, touchée par ce sinistre, et lui souhaite toute la force et le courage nécessaires pour traverser cette épreuve;

QUE copie de la présente résolution soit remise aux personnes concernées et consignée au procès-verbal de la présente séance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

26-08-131

7.3. Permanence de la directrice de l’urbanisme et de l’environnement

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé l’embauche de madame Claudia Perreault, à titre de directrice au sein du service de l’urbanisme et de l’environnement, par la résolution 26-02-21 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Claudia Perreault a complété, le 3 août dernier, sa période de probation de six (6) mois avec succès et à la satisfaction de la direction générale ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU :

QUE le conseil confirme la fin de la période de probation de six (6) mois et ainsi la permanence de madame Claudia Perreault, à titre de directrice au sein du service de l’urbanisme et de l’environnement, à partir du 3 août 2026 ;

QUE le conseil lui souhaite beaucoup de succès dans la poursuite de ses fonctions à la Ville de Neuville et la remercie pour son engagement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

9. SERVICE DE L’URBANISME ET DE L’ENVIRONNEMENT

26-08-132

9.1. Dépôt et approbation du rapport de rétroaction du projet de règlement 104.37 et adoption de ce dernier

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 104 de la Ville de Neuville est entré en vigueur le 13 novembre 2013 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure est assujettie à une démarche de participation publique conformément à la politique de participation publique en matière d’urbanisme, entrée en vigueur le 23 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de rétroaction a été déposé par le Service de l’urbanisme et de l’environnement relativement à la démarche de participation publique du projet de règlement 104.37 et rend notamment compte de la manière dont les résultats des mesures de participation réalisées seront considérés dans l’élaboration de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LAURIANE NADEAU ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le rapport de rétroaction du règlement 104.37 modifiant le règlement de zonage numéro 104 afin d’autoriser l’usage « Autres » dans la zone publiques et institutionnelle Pa-4 à la grille des spécifications du feuillet A-15 ;

QUE l’adoption du rapport de rétroaction n’a pas pour effet d’adopter le projet de règlement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

26-08-133

9.1.1. Adoption du règlement 104.37 modifiant le règlement de zonage numéro 104 afin d'autoriser l'usage « Autres » dans la zone Pa-4 à la grille des spécifications du feuillet A-15

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 104 de la Ville de Neuville est entré en vigueur le 13 novembre 2013 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro 104 afin d'autoriser l'usage « Autres » dans la zone publique et institutionnelle Pa-4;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des étapes du projet de règlement 104.37 a été déposé lors de la séance du 1^{er} juin 2026 et que la démarche de participation publique a été entamée, conformément à la politique de participation publique en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par monsieur Luc Delisle, conseiller au siège numéro 2, lors de la séance du conseil du 1er juin 2026;

CONSIDÉRANT QU'UNE mesure de participation active a eu lieu le 16 juin 2026, conformément au Règlement 112 constituant la politique de participation publique en matière d'urbanisme de la Ville de Neuville ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de rétroaction préparé par le Service de l'urbanisme et de l'environnement, suivant cette mesure de participation active, a été déposé et approuvé par le conseil à la séance du conseil du 10 août 2026 ;

LE MAIRE INVITE CHACUN DES CONSEILLERS À S'EXPRIMER EN FAVEUR OU DÉFAVEUR DU RÈGLEMENT ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 104.37 modifiant le règlement de zonage numéro 104 afin d'autoriser l'usage « Autres » dans la zone Pa-4 à la grille des spécifications du feuillet A-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-08-134

9.2. Demande de dérogation mineure pour le lot 6 729 993 sis au 749 route Gravel

Une consultation publique est ouverte afin de permettre aux citoyens de se prononcer sur ladite demande de dérogation mineure et n'ayant aucun point soulevé, le maire ferme la consultation avant de poursuivre.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise l'immeuble situé sur le lot no 6 729 993 ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant s'adresse à la ville afin d'obtenir une dérogation mineure pour permettre de régulariser l'implantation du garage, construit dans les années 1970, dont la marge de recul arrière est de 0.16 mètres au lieu de respecter 1.5 mètres et la distance de l'avant toit du garage est à 0.06 mètre (6 cm) de la ligne latérale du terrain au lieu de respecter 0.3 mètre (30 c m) selon l'article 7.2.2, alinéa 1 à 6 du règlement de zonage numéro 104 ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est actuellement en processus de vente et que, afin de mener à bien les procédures notariales, il est nécessaire de régulariser la situation du garage isolé par l'octroi d'une dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QU'UN certificat de localisation de 1976 et un certificat de piquetage de 1998 nous prouvent l'existence très ancienne du garage faisant l'objet de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme n'a pu retracer aucune demande de permis pour la construction d'un quelconque bâtiment complémentaire ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié en conformité de la Loi ;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a, également, analysé la demande ;

LE MAIRE INVITE CHACUN DES CONSEILLERS À S'EXPRIMER EN FAVEUR OU DÉFAVEUR DE LA DÉROGATION ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au lot no 6 729 993, 749 route Gravel, afin de régulariser l'implantation du garage avec une marge de recul de 0.16 m au lieu de 1.5 m et l'avant toit du garage qui est à 0.06 m au lieu d'être à 0.3 m comme stipulé au règlement de zonage numéro 104, article 7.2.2, alinéa 1 et 6.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

26-08-135

10.1. Autorisation de passage du Cyclo-Défi IUCPQ 2026

CONSIDÉRANT QUE le Cyclo-Défi de l'Institut Universitaire de Cardiologie et de Pneumologie de Québec (IUCPQ) est une randonnée cycliste, de cinquante à cent kilomètres (50 à 100 km), non chronométrée et escortée par les services policiers ;

CONSIDÉRANT QUE la 17^e édition du Cyclo-Défi IUCPQ se déroulera dimanche le 13 septembre prochain où près de six cents (600) participants seront rassemblés pour cet évènement ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports a été informé du passage de l'évènement et que celui-ci a donné son autorisation de circuler sur les routes concernées ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme s'assurera de la sécurité, avec la présence de policiers et d'ambulanciers, et qu'il dispose d'une police d'assurance responsabilité en vigueur pour l'évènement ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LAURIANE NADEAU ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise madame Sabrina Fiset, directrice des loisirs et de la culture, ou en son absence ou incapacité madame Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière, à confirmer pour et au nom de la Ville de Neuville l'autorisation de passage du Cyclo-Défi IUCPQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-08-136

10.3. Autorisation d'embauche d'une adjointe aux loisirs et à la culture

CONSIDÉRANT le départ de l'adjoint aux loisirs et à la culture en juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels de la Ville de Neuville ;

CONSIDÉRANT QU'UN processus d'embauche a été réalisé au cours des dernières semaines pour combler ce poste à temps plein au sein du service des loisirs et de la culture ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANNY DELISLE ET RÉSOLU :

QUE le conseil nomme madame Line Bouchard à titre d'adjointe aux loisirs et à la culture et que cette dernière débute ses fonctions le 17 août 2026 ;

QUE cette personne soit embauchée pour une période probatoire d'un an avant d'obtenir leur permanence ;

QUE le conseil lui souhaite la bienvenue et bon succès dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. SERVICE DES FINANCES

26-08-137 11.1. Dépôt des comptes du mois de juillet 2026

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de juillet 2026, au montant total de 216 226.10\$, et sur proposition dûment appuyée de monsieur Luc Bertrand, ils l’approuvent.

TOTAL - Investissement	143 953.26\$
TOTAL – Cour municipal	490.00\$
TOTAL – Administration	6 311.22\$
TOTAL - Sécurité incendie et civile	3 894.13\$
TOTAL - Voirie municipale	4 720.81\$
TOTAL – Approvisionnement et traitement de l’eau	3 185.58\$
TOTAL – Réseaux de distribution de l’eau	2 344.23\$
TOTAL – Réseaux d’égout	9 629.79\$
TOTAL – Réseau d’égouts ouest Place des Îlets	3 097.40\$
TOTAL – Aménagement, urbanisme et zonage	136.97\$
TOTAL – RRGMRP – Quotes-parts	4 886.64\$
TOTAL – Camp de jour de Neuville	8 547.48\$
TOTAL - Centre communautaires	12 029.84\$
TOTAL – Parcs et terrains de jeux	6 710.61\$
TOTAL – Bibliothèque	2 100.97\$
TOTAL – Chapelle et société d’histoire	226.62\$
TOTAL - Presbytère	633.23\$
TOTAL – Programme de soccer	3 327.32\$
GRAND TOTAL	216 226.10\$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière de la Ville de Neuville, certifie la disponibilité des crédits pour payer les dépenses au montant total de 216 226.10\$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 11^e jour du mois d’août de l’an 2026.

Marie-Krystine Beauregard

12. GREFFE

Aucun point

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

14. INTERVENTION DES CONSEILLERS

Le conseil municipal de la Ville de Neuville fait une mention spéciale afin de souligner le travail remarquable du service des loisirs et de la culture pour l’organisation de la Fête nationale. Grâce à leur engagement, leur professionnalisme et leur participation, l’évènement a de nouveau été un véritable succès cette année.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

26-08-138 Ayant épuisé les points à l’ordre du jour, sur proposition de monsieur Danny Delisle, le président lève la séance à 20h02.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Simon Sheehy, maire, reconnaît avoir signé l’ensemble des résolutions y figurant.

Simon Sheehy
Maire

Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffière